Motion au CA du 3 février 2022
Présentée par les élus SGEN-CFDT, SNEP et SNES-FSU, SUD, CGT, Représentants du personnel enseignant et d’éducation du Lycée Polyvalent Camus-Sermenaz

Les élus au Conseil d’Administration du lycée polyvalent Camus-Sermenaz, réuni le 3 février 2022 exigent davantage de moyens pour faire réussir tous les élèves.

En effet, le montant de la DHG RS22 du LPO est de 2 293,5 heures (dont 696,5h pour le pôle Pro. et 1597h pour le pôle Général et Technologique) pour 1419 élèves (378 pour le Professionnel, 817 pour le GT et 224 pour les BTS) . Il est insuffisant au regard des difficultés sociales et scolaires, aggravées par les deux années de crise sanitaire. De plus, nous sommes dotés de seulement 5,5 IMP. Cela ne permet de financer des missions pourtant essentielles.

Les conséquences sont multiples :

* Risques de compléments de service (mathématiques, STMS, SVT)
* Augmentation des HSA (10 % de la DHG)
* Suppression de divisions ou de groupes
* Augmentation des effectifs par classe
* Risques sur le maintien des options
* Insuffisance des groupes à faible effectifs

La diminution conséquente de l’Allocation Progressive de Moyens et du nombre d’IMP sur ces deux dernières années accentue la baisse et l’insuffisance de cette DHG. Elle ne permet ni d’avoir des conditions d’études satisfaisantes pour les élèves, ni d’alléger la charge de travail des personnels qui ne cessent de croître ces dernières années.

C’est pourquoi:

* Les élus des personnels demandent un abondement significatif de notre DHG pour pouvoir créer une classe supplémentaire de seconde générale et technologique en maintenant des dédoublements ou des groupes à effectifs réduits pour toutes les disciplines qui en font la demande, de maintenir toutes les options proposées pour favoriser l’ouverture intellectuelle et culturelle des élèves.
* Les élus des personnels, en accord avec leurs collègues, proposent aussi une autre répartition des moyens (TRM) se substituant à celui du chef d’établissement mais dans la limite des moyens donnés par la DGH. Cette proposition s’inscrit dans la logique de notre projet d’établissent et répond plus favorablement aux besoins des élèves et des équipes disciplinaires.

Notre démarche doit permettre d’atteindre l’objectif de proposer un service public de qualité à l’ensemble des élèves.